



Peut on obliger une banque à maintenir une simulation de crédit ?

Par **Lucette27**, le **11/01/2019 à 19:09**

Madame, Monsieur

Bonjour,

Nous avons fait faire plusieurs simulation de crédit relais dans différentes banques .

Nous avons sélectionné celle qui nous convenait. Cette simulation nous a été faite le 7 décembre 2018 et nous nous sommes basé dessus pour signer un compromis d'achat le 21 décembre 2018 .

Nous avons reçu depuis le 7 janvier 2019, des simulations correctives de cette banque car il paraît qu'il y avait des erreurs dans celle du 7 décembre. Nous avons reçu 4 autres simulations qui a chaque fois modifiait la précédente et n'était pas plus avantageuses pour nous.

À t'on un recours possible pour obliger la banque à respecter sa première simulation, qui a fait que nous nous sommes engagés, même si de leur fait, elle est mauvaise ?

Par avance, merci de votre réponse

Cordialement

Karine Debrie

Par **youris**, le **11/01/2019 à 20:40**

bonjour,

une simulation n'est qu'une simulation et ne vaut pas engagement.

d'ailleurs, quand on procède à une simulation, il est souvent, voir toujours indiqué qu'il ne s'agit que d'une simulation qui ne vaut pas engagement.

en ce domaine, on ne s'engage jamais d'après une simulation , il faut attendre l'accord écrit

de l'organisme de crédit.

salutations